



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1283

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Remplacement du système de gestion technique centralisée et des 12 tableaux divisionnaires électriques d'étage - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Ollivier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1283**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Remplacement du système de gestion technique centralisée et des 12 tableaux divisionnaires électriques d'étage - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP), propriété de la Communauté urbaine, est un établissement recevant du public de 1ère catégorie, ouvert en 1976, dans lequel transitent en moyenne 60 000 personnes par jour. Il est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (certains accès sont fermés 4 heures par nuit).

Les 15 dernières années, passées dans une perspective de démolition du CELP, ont considérablement retardé les investissements nécessaires à la pérennité du bâtiment.

La programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 a pris en compte le renouvellement des gros équipements techniques vétustes et non-conformes dont le remplacement du système de gestion technique centralisée et des 12 tableaux divisionnaires d'étage, objet du présent rapport.

L'installation de gestion technique centralisée est l'outil principal d'exploitation du bâtiment. Elle permet d'assurer la sécurité du public en surveillant le fonctionnement des ascenseurs, des portes automatiques, des installations concourant à la sécurité incendie et des installations électriques. Cette installation permet également de maîtriser les dépenses d'énergie en optimisant la production de chauffage et d'eau glacée en contrôlant le bon fonctionnement de la régulation (respect des températures de consignes). Actuellement, cette installation traite plus de 7 400 points physiques et logiciels.

Les 12 tableaux divisionnaires électriques regroupent, au total, plus de 400 disjoncteurs de protections des circuits d'éclairage, de prises de courant et d'équipements techniques. Ces disjoncteurs sont raccordés individuellement à des automates reliés à la gestion technique centralisée et sont commandés depuis le système de supervision.

L'installation de gestion technique centralisée existante date d'une vingtaine d'années. Elle est composée :

- d'un ensemble de 215 automates, répartis à tous les étages du bâtiment, qui récupère les informations techniques sur les équipements supervisés et les transmet *via* le réseau de communication filaire au système de supervision,

- d'un système de supervision constitué de 3 stations informatiques SUN équipées d'un logiciel de supervision ayant fait l'objet d'un développement spécifique sous environnement UNIX, compatible avec le matériel informatique support.

Le parc de ces équipements est en voie de disparition à la Communauté urbaine et la direction des systèmes d'information et télécommunications (DSIT) ne souhaite pas maintenir un contrat de maintenance avec un prestataire uniquement pour les 3 stations du Centre d'échanges de Lyon-Perrache. De plus, les automates sont obsolètes et il n'est plus possible de remplacer les cartes électroniques défectueuses. Le logiciel de supervision installé sur les stations SUN a fait l'objet d'un développement spécifique et ne permet pas de raccorder un équipement technique équipé d'un automate sans le développement d'une interface spécifique onéreuse.

Enfin, la technologie des tableaux divisionnaires électriques d'étages existants sous forme de tiroirs ne permet pas d'adapter de nouveaux automates de commande. Depuis quelques années, le remplacement de certains équipements techniques a conduit à une diminution des puissances électriques absorbées et le calibrage des disjoncteurs ne correspond plus à la réalité.

Le projet concerne l'installation de :

- 3 stations de supervision équipées d'un logiciel de supervision du commerce fonctionnant sous un environnement classique, acceptant des protocoles de dialogue de type "ouvert" et permettant ainsi de dialoguer avec tous types d'automates sans développement d'interface spécifique de communication et d'une quarantaine d'automates répartis dans le bâtiment, sur lesquels seront raccordées toutes les installations techniques à piloter et à superviser,
- la réalisation d'un réseau câblé de communication entre les stations de supervision et les automates,
- la fabrication et l'installation de 12 tableaux électriques d'étages comprenant chacun en moyenne une trentaine de départs pilotés par la gestion technique centralisée.

Le coût total de l'opération, toutes dépenses confondues TTC, se décompose de la manière suivante :

	en € TTC
Système de gestion technique centralisée :	
achat de matériel : stations de supervision, logiciel d'exploitation, automates, câble de communication, chemin de câble en complément de ceux existants...	240 000
main d'œuvre (tirage de câbles, pose raccordement et programmation des stations et des automates et dépose de l'ancienne installation représentant près de 8 000 heures de travail)	360 000
12 tableaux divisionnaires électriques :	
achat de matériel : armoires modulaires, disjoncteurs, relais électriques, borniers	72 000
main d'œuvre : repérage des câbles et dépose de l'ancienne installation, pose des coffrets, raccordements des alimentations des équipements, raccordement des câbles de commande depuis les automates de GTC représentant près de 7 200 heures de travail dont un tiers de nuit	268 000
prestations intellectuelles, imprévus et aléas de chantier	20 000
Total	960 000

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de remplacement du système de gestion technique centralisée et des 12 tableaux divisionnaires électriques d'étages du centre d'échanges de Lyon-Perrache.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - sur l'opération n° 2116 pour un montant total de 960 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 400 000 € TTC en dépenses en 2010,
- 560 000 € TTC en dépenses en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.